Ecole Maternelle Jean-Marie Fériol
7 rue des coteaux - 31130 Quint-Fonsegrives
☎ : 05.61.24.90.47
✉ : ce.0311391u@ac-toulouse.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2022/2023

ELEVE

NOM : Prénom : Sexe : ☐M ☐F
Né(e) le : Lieu de naissance (commune et département) :
Adresse :
Code Postal : Commune :

REPRESENTANT 1 – Lien avec l'élève :

Nom : Nom d'usage
Prénom : Autorité parentale : ☐OUI ☐NON
Profession : Situation Familiale :
Adresse (si différente de l'élève) :
Code Postal :
Commune :
Téléphone Domicile : Téléphone Portable :
Téléphone Travail : Numéro de poste :
Courriel :

REPRESENTANT 2 – Lien avec l'élève :

Nom : Nom d'usage
Prénom : Autorité parentale : ☐OUI ☐NON
Profession : Situation Familiale :
Adresse (si différente de l'élève) :
Code Postal : Commune :
Téléphone Domicile : Téléphone Portable :
Téléphone Travail : Numéro de poste :
Courriel :

PERSONNES A APPELER EN CAS D'URGENCE (après les parents) :

Nom : Prénom :
Lien avec l'enfant :
Adresse (si différente de l'élève) :
Code Postal :
Commune :
Téléphone Domicile : Téléphone Portable :
Téléphone Travail : Numéro de poste :

Nom : Prénom :
Lien avec l'enfant :
Adresse (si différente de l'élève) :
Code Postal :
Commune :
Téléphone Domicile : Téléphone Portable :
Téléphone Travail : Numéro de poste :

AUTORISATIONS : Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Nom : Prénom :
Lien :
Nom : Prénom :
Lien :
Nom : Prénom :
Lien :
Nom : Prénom :
Lien :

FAMILLE :

Nombre de frères/sœurs (y compris ½ frères, ½ sœurs) :
Prénom : Année de naissance :
Prénom : Année de naissance :
Prénom : Année de naissance :
Prénom : Année de naissance :

SANTE :

Port de lunettes : ☐ OUI ☐ NON Si OUI l'enfant doit-il les ôter pendant les récréations ☐ OUI ☐ NON
Allergies : l'enfant présente-t-il des allergies ou troubles nécessitant la mise en place d'un P.A.I.
☐ OUI ☐ NON
Si oui, le(s)quel(s)
Médecin : Nom :
Téléphone :
Adresse :

Pédiatre : Nom :
Téléphone :
Adresse :

En cas d'accident ou d'urgence médicale, j'autorise les enseignants responsables de mon enfant à appeler le S.A.M.U ou le premier médecin disponible et à prendre toute mesure d'urgence prescrite par le médecin.

ASSURANCE : Fournir un justificatif pour l'année scolaire.

Responsabilité Civile ☐ OUI ☐ NON Individuelle accident ☐ OUI ☐ NON
Compagnie d'assurance : N° de police :

REGLEMENT INTERIEUR :

A l'école maternelle les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la porte de l'école et remis aux enseignants ou au personnel municipal suivant l'heure.
Je m'engage à déposer mon enfant à l'école avant 8h30 ou 13h30 -> fermeture des portes.

AUTORISATION à remplir par les 2 parents :

Mère : ☐ Je ne veux pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.
☐ Je ne veux pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.
Père : ☐ Je ne veux pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.
☐ Je ne veux pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.
Nous nous engageons à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date : Signature Représentant légal 1 : Signature Représentant légal 2 :

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou de l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.

INSCRIPTIONS EN MATERNELLE ET ELEMENTAIRE 2022-2023
COMMUNE DE QUINT-FONSEGRIVES

Pour inscrire votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire, le dossier doit être rempli et envoyé à Madame Monique Fériol. Celle-ci prendra rendez-vous avec vous par téléphone à la réception du dossier.
Contact : 3 rue des côteaux (en face de la Médiathèque) – 31130 Quint-Fonsegrives
Tél : 05.61.24.54.54 monique.feriol@mairie-quint-fonsegrives.fr

Pour retirer ce dossier :

- Vous pouvez le télécharger sur le site de la mairie : www.quint-fonsegrives.fr
- Vous pouvez le retirer en papier en Mairie

Nous vous rappelons qu'il faut **impérativement** vous munir lors de l'entretien :

- ☐ De la **fiche de renseignements** dûment remplie et **signée par les 2 parents**, avec la **photo collée** et non agrafée,
- ☐ Du justificatif de **l'assurance scolaire** (responsabilité civile et individuelle accident)
- ☐ Du **livret de famille original** (avec les photocopies des parents + enfant à scolariser),
  - ☐ Pour les parents divorcés, le jugement du divorce
  - ☐ Pour les parents séparés, le jugement pour la garde de l'enfant
- ☐ Du **carnet de santé original** (avec les photocopies des vaccins + maladies contagieuses),
- ☐ De la **fiche cantine remplie et signée par les 2 parents**
- ☐ D'un **justificatif de la CAF** pour le **quotient familial** (à imprimer en ligne avec votre numéro d'adhérent ou à demander à la CAF directement pour les familles qui sont allocataires) sinon avec l'avis d'imposition année 2022 (déclaration sur les revenus de 2021).
- ☐ D'un **certificat de radiation** pour les élèves déjà scolarisés dans une autre commune (obligatoire),
- ☐ Pour les nouveaux résidents, d'un **justificatif de domicile** (acte notarié, facture, bail…)

*Document à compléter et à retourner **avant le 31 mai 2022***

INSCRIPTION ANNUELLE A LA CANTINE 2022-2023

REGIE CANTINE QUINT-FONSEGRIVES
☎ 05.61.24.92.45 - 💻 05.61.24.18.02 - cantine@mairie-quint-fonsegrives.fr

Nom de l'enfant : **Prénom :**
Sexe : **Date de naissance :**

CLASSE (rentrée 2022/2023) :

Ancien professeur des écoles :

	Représentant légal de l'enfant 1	**Représentant légal de l'enfant 2**
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Ville		
Téléphone		
E-mail		
	QUOTIENT FAMILIAL (Joindre justificatif)	

REPAS SPECIFIQUE
☐ **OUI** ☐ **Sans Porc** ☐ **Sans Viande**
☐ **NON**

Observation : Merci de préciser le 1er jour d'inscription de votre enfant à la cantine (OBLIGATOIRE) **:**

Merci de bien vouloir cocher les jours où votre enfant déjeune à la cantine :

LUNDI	**MARDI**	**MERCREDI**	**JEUDI**	**VENDREDI**	**Suivant emploi du temps (à préciser)**
☐	☐	☐	☐	☐	

Date et signatures :

Représentant légal 1, Représentant légal 2,

Document à conserver

A Quint-Fonsegrives, le 25 avril 2022

NOTE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité d'effectuer un paiement en ligne pour la facturation de la cantine sur le site de la commune : www.quint-fonsegrives.fr à la rubrique « Paiement en ligne ». Notre site est sécurisé 3D Secure.

Pour les personnes ayant opté pour le paiement par prélèvement automatique, il est possible de changer de mode de paiement à partir du moment où vous nous en informez.

Pour les personnes allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), nous vous remercions de nous faire parvenir avec votre dossier d'inscription de la cantine, l'attestation de la CAF qui nous permettra de mettre à jour ou de calculer votre Quotient Familial.

Pour les personnes non allocataires de la CAF, nous vous remercions de nous faire parvenir avec votre dossier d'inscription à la cantine, l'avis d'imposition 2022 (déclaration sur les revenus de 2021) afin que nous puissions mettre à jour ou calculer votre Quotient Familial.

Sans ces deux documents, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer le tarif le plus élevé pour le calcul de la prochaine facture (septembre/octobre 2022).

En cas d'absence de votre enfant à la cantine, un délai de carence (3 premiers jours calendaires) sera appliqué. A compter du 4ème jour d'absence, les repas seront déduits de la facturation. Nous vous demanderons de justifier l'absence de votre enfant avec un certificat médical sous 48 heures (voir règlement intérieur dans le dossier d'inscription).

Pour annuler un repas à la cantine ou bien pour inscrire votre enfant, vous avez jusqu'au jeudi soir 18 heures pour effectuer ces modifications pour les repas de la semaine suivante (modifications prises en compte par email : cantine@mairie-quint-fonsegrives.fr ou par écrit sur papier libre).

Bien cordialement,

Le service régie cantine

Sylvie CUCINIELLO
05.61.24.92.45

REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
(à conserver par la famille)

ARTICLE 1 :
Deux restaurants scolaires accueillent les enfants des écoles maternelle et élémentaire.
La préparation et la livraison des repas sont sous la responsabilité d'un prestataire de services, désigné sur appel d'offres.
Le personnel municipal spécifique assure le fonctionnement technique de la cantine. La surveillance et le suivi des enfants pendant les repas sont assurés par le personnel de l'A.L.A.E.
Le régisseur municipal des recettes cantine assure le fonctionnement administratif : la commande des repas, la facturation et l'encaissement des prestations dues par les familles.

ARTICLE 2 :

2.1 - Inscriptions *:*
◆ L'inscription se fait jusqu'à la fin du mois d'août à la **Mairie**, **pour toute l'année scolaire.**
◆ Toutefois, il est possible d'inscrire les enfants en cours d'année (exemple : nouveaux arrivants, changement de situation familiale) du lundi au jeudi, pour la semaine suivante.
◆ Pour les parents ayant des conditions de travail particulières (horaires irréguliers, etc.) et qui en fournissent la preuve, une inscription à la semaine est possible avant le jeudi pour la semaine suivante.
◆ En cas de force majeure, contacter le régisseur : Sylvie CUCINIELLO
Tél. 05.61.24.92.45 - cantine@mairie-quint-fonsegrives.fr

2.2 - Paiement :
Le paiement de la cantine s'effectue tous les deux mois à réception d'une facture.
Le représentant légal s'engage à procéder au règlement intégral de la prestation dans le délai fixé. En cas de non paiement dans les délais prévus, la créance sera mise automatiquement en recouvrement auprès du Trésor Public.

2.3 Mode de règlement :
⇒ Par **chèque bancaire**, libellé à l'ordre du **Régisseur de recettes**, accompagné du talon détachable de la facture.
⇒ En **numéraire**, accompagné du talon détachable de la facture, **auprès du régisseur, à la Mairie,** Madame Sylvie CUCINIELLO (Tél. 05.61.24.92.45).
⇒ Par **prélèvement automatique** pour les redevables ayant souscrit un contrat de prélèvement.
⇒ Par **paiement sécurisé en ligne** sur www.quint-fonsegrives.fr.

2.4 Absences :
Nous vous remercions de prévenir la Mairie dès le premier jour d'absence de votre enfant et de fournir sous 48h **un certificat médical justifiant cette absence**. Les repas seront remboursés selon les modalités suivantes :

- 3 jours de carences calendaires sont appliqués à la facturation.
- En cas de force majeure (hospitalisation de l'enfant) la carence n'est pas appliquée.
- Dans le cadre d'une crise sanitaire (absence imposée suite au protocole sanitaire en vigueur) 1 jour de carence calendaire est appliqué.

ARTICLE 3 :

Réduction du prix du repas ou la gratuité :
La réduction du prix ou la gratuité des repas concernent uniquement les habitants de Quint-Fonsegrives dont les enfants sont scolarisés sur la commune.
L'instruction des dossiers est réalisée auprès du Centre Communal d'Action Sociale :
Téléphone : 05 61 24 92 49 – Directrice : Jacinthe HOAREAU – service.social@mairie-quint-fonsegrives.fr

GREVE :

En cas d'absence de votre enfant les jours de grèves, vous devez impérativement prévenir le régisseur cantine en mairie 24h avant. Dans le cas contraire les repas vous seront facturés.

Mise à jour le 08/03/2022

ANNEXE

Tarification année scolaire 2022-2023

Susceptible d'évolution à la rentrée scolaire.

CANTINE

Tranches quotient familial	**Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi** (période scolaire)
0 à 399	2.77
400 à 799	2.81
800 à 1299	3.54
1300 à 1799	3.91
1800 à 2299	3.96
2300 à 2799	4.17
2800 et +	4.23

REGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Document à compléter et à retourner avec le dossier d'inscription si vous optez pour le prélèvement automatique.
Si vous êtes déjà en prélèvement automatique, ne remplissez pas ce document

Relatif au paiement des prestations au titre de la cantine

Entre M

Adresse

Bénéficiaire (ci-après dénommé le redevable) du service

Et

La Commune de QUINT-FONSEGRIVES représentée par son Maire, Jean-Pierre GASC, agissant en vertu de la délibération en date du 25 mai 2020, portant règlement du prélèvement automatique des factures.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Dispositions générales

1.1 – Modes de règlement.
Les bénéficiaires du service peuvent régler leurs factures :
⇒ Par **chèque bancaire**, libellé à l'ordre du **Régisseur de Recettes**, accompagné du talon détachable de la facture,
⇒ En **numéraire**, accompagné du talon détachable de la facture, **auprès du régisseur de la Mairie,** Sylvie CUCINIELLO (☎ :05.61.24.92.45).
⇒ Par **paiement sécurisé en ligne** sur www.quint-fonsegrives.fr.
⇒ Par **prélèvement automatique** pour les redevables ayant souscrit un contrat de prélèvement.

1.2 – Périodicité de la facturation.
- Bimestrielle pour les cantines
- En post paiement : la facture est éditée en début de mois au titre du règlement des prestations des mois M-1 et M-2.

Article 2 - Adhésion
Le redevable optant pour le prélèvement automatique recevra par courrier en début de mois la facture relative aux deux mois précédents pour les prestations décrites à l'article 1.
La date de prélèvement automatique est fixée au 10 du mois de novembre, janvier, mars, mai et juillet de l'année scolaire en cours. Si le 10 est un dimanche ou un jour férié, le prélèvement sera positionné au premier jour ouvré qui suit cette date.

Article 3 - Montant du prélèvement
Le montant de chaque prélèvement est par définition variable et correspond strictement au montant de la facture reçue par le redevable.

Article 4 - Changement de compte bancaire
Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque, doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement, auprès du régisseur.
Il conviendra de le remplir et de le retourner, accompagné, du nouveau relevé d'identité bancaire à l'adresse suivante : Mairie de QUINT-FONSEGRIVES – Régie Cantine Quint-Fonsegrives – 31130 QUINT FONSEGRIVES
Si l'envoi a lieu avant le 15 du mois précédant la facturation, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra deux mois plus tard. Il conviendra de régler par un autre moyen de paiement la facture en cours.

Article 5 - Changement d'adresse
Afin de permettre au redevable de recevoir sa facture conformément à l'article 2, il est demandé de prévenir le Service Régie Cantine de la mairie sans délai en cas de changement d'adresse.

Article 6 - Echéances impayées
Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté.
Les frais de rejet sont à la charge du redevable. L'échéance impayée augmentée des frais sera à régulariser directement auprès de la Régie.

Article 7 - Renouvellement du contrat de prélèvement automatique
Sauf avis contraire du redevable, le contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante. Le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il a dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau le prélèvement automatique pour l'année suivante.

Article 8 - Fin de contrat
Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après deux rejets consécutifs de prélèvements pour le même usager. Il lui appartient de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.
Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat informe le Maire de Quint-Fonsegrives par simple lettre avant le 30 juin de chaque année par l'intermédiaire du régisseur.
A titre exceptionnel, le redevable peut saisir le Maire de Quint-Fonsegrives par **l'intermédiaire du régisseur**, pour demander la suspension du prélèvement automatique en joignant tous documents justifiant de la situation. Le paiement du solde interviendra à la facture définitive.

Article 9 - Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours
Tout renseignement concernant le décompte de la facture est à adresser à Monsieur le Maire de Quint-Fonsegrives, par l'intermédiaire du Régisseur.
Toute contestation amiable est à adresser à Monsieur le Maire, par l'intermédiaire du Régisseur, la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.
En vertu de l'article L 1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le redevable peut dans un délai de deux mois suivant la réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :
- le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321.1 du Code de l'Organisation Judiciaire,
- le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 €).

Bon pour accord de prélèvement automatique,

A le

Jean-Pierre GASC
Le Maire

Le Redevable
Lu et approuvé + paraphe des pages du document

DEMANDE DE PRELEVEMENT

Restauration scolaire

Si vous êtes déjà en prélèvement automatique, ce document n'est pas à renvoyer

CREANCIER

Identifiant Créancier SEPA : FR 72 ZZZ 529886

Désignation du créancier

Nom : R.R. Cantine Quint-Fonsegrives

Adresse : Hôtel de Ville

Code postal : 31130 Ville : Quint-Fonsegrives Pays : France

TITULAIRE DU COMPTE

Désignation du titulaire du compte

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Désignation du compte à débiter

Identification Internationale (IBAN)

Identification Internationale du la banque (BIC)

Joindre un relevé d'identité bancaire (au format IBAN BIC)

Fait à :

Le : Signature :

Document à conserver

A Quint-Fonsegrives, le 25 avril 2022

Objet : **Dossier d'inscription à la restauration scolaire et la garderie municipale**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le dossier d'inscription pour l'année scolaire 2022-2023 relatif à la restauration scolaire, à la garderie municipale et aux études surveillées.

L'inscription à la cantine :

- Au cours des semaines scolaires la réservation et la facturation des repas du lundi au vendredi seront effectuées par le Service Régie Cantine.
  Contact : Sylvie Cuciniello et Isabelle Deflandre
  ☎ 05.61.24.92.45 ✉ cantine@mairie-quint-fonsegrives.fr

L'inscription à la garderie municipale :

- La garderie municipale est un service gratuit sur inscription. Il a lieu les mercredis de 11h30 à 12h30.
  Contact : Monique FERIOL
  ☎ 05 61 24 54 54 ✉ monique.feriol@mairie-quint-fonsegrives.fr

Nous vous remercions de bien vouloir retourner le dossier d'inscription dûment complété.

En ce qui concerne le dossier d'inscription à l'Accueil de Loisir Associé à l'Ecole (ALAE/ALSH), il est sous la responsabilité de l'association LEC Grand Sud (Prestataire pour le Centre de Loisirs), vous pouvez inscrire directement votre enfant à l'adresse suivante : coordination-quint-fonsegrives@lecgs.org

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Jean-Pierre GASC

Document à compléter et à retourner
à monique.feriol@mairie-quint-fonsegrives.fr

INSCRIPTION A LA GARDERIE MUNICIPALE
DU MERCREDI DE 11H30 A 12H30 DES SEMAINES SCOLAIRES

Ce service s'adresse aux parents qui sont dans la stricte impossibilité de venir chercher leur enfant à 11h30.

Année scolaire 2022-2023

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

Téléphone :

Enfants :

Nom, prénom	Date de naissance	Classe

La garderie municipale fonctionne uniquement le **mercredi des semaines scolaires de 11h30 à 12h30.**

Inscription auprès de Monique Feriol :
☎ **05.61.24.54.54.** ✉ monique.feriol@mairie-quint-fonsegrives.fr

Fonctionnement : Les enfants des classes maternelles et élémentaires sont récupérés à la sortie de leurs salles de classe et conduits dans **la salle ALAE de l'école élémentaire.** Durant cette période, il n'est pas proposé de temps de repas.

Encadrement : Les enfants sont pris en charge et accueillis par deux agents municipaux travaillant habituellement sur les temps d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE).

Je m'engage à inscrire mon (mes) enfant(s), élève(s) de l'école maternelle et/ou élémentaire à la garderie municipale du mercredi (cochez votre choix ci-dessous) :

1 - Toute l'année scolaire ☐
2 - Sinon, cochez-la ou les date(s) à laquelle vous souhaitez inscrire votre enfant

Date	07/09	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	19/10	09/11	16/11	23/11	30/11	07/12
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Date	14/12	04/01	11/01	18/01	25/01	01/02	08/02	15/02	08/03	15/03	22/03	29/03
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Date	05/04	12/04	19/04	10/05	17/05	24/05	31/05	07/06	14/06	21/06	28/06	05/07
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Demande exceptionnelle de sortie de garderie

Je m'engage à remplir le document suivant et à le transmettre au responsable la veille du mercredi concerné avant 17h dernier délais.
Tous les enfants présents à la garderie municipale pourront quitter le lieu entre 11h30 et 12h30 sous l'autorité du représentant légal de l'enfant ou d'une personne autorisée (voir ci-dessous).

Autorisation
Nom Prénom et n° de téléphone des personnes autorisées à reprendre votre (vos) enfant(s) à la garderie :

Nom :	Prénom :	Tél. :
Nom :	Prénom :	Tél. :
Nom :	Prénom :	Tél. :

En cas d'accident

Autorisez-vous le personnel à prendre pour vous les mesures d'urgence qu'il estimera nécessaires :
☐ **Oui** ☐ **Non**

Nom, adresse et N° de téléphone de votre médecin traitant :

Hôpital ou clinique de votre choix et n° de tél :

En cas d'urgence

Numéro de téléphone où l'on pourrait vous joindre immédiatement :

Assurance couvrant la période extra-scolaire :

Je soussigné(e) atteste que l'enfant est bien couvert par un contrat d'assurance pour les activités extra-scolaires. (Justificatif à joindre).

Facturation supplémentaire en cas de retard à la sortie de la garderie

En cas de retard des parents ou de la personne qui doit venir récupérer l'(les) enfants(s), **ce(s) dernier(s) sera (ont) pris en charge, dès 12h30, par l'équipe d'animation périscolaire au sein de l'ALAE.** Cela entrainera la facturation automatique de l'après-midi, en prenant en compte le quotient familial de la famille.

A Quint-Fonsegrives, le

Signature du représentant légal

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES / DROIT A L'IMAGE / INSCRIPTION A L'INFOLETTRE

Représentant légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Adresse e-mail : Téléphone :

1 - En remplissant ce bulletin, vous acceptez que les services suivants :

☐ Régie Cantine

☐ Garderie

enregistrent et utilisent les données personnelles qu'il contient dans un but administratif (inscription cantine, garderie, études surveillées) et afin de protéger leur confidentialité, s'engagent à ne pas transmettre ces données à d'autres entités.

Vous disposez du droit de modifier ou supprimer vos données personnelles sur simple demande auprès des services concernés.

☐ J'accepte la conservation et le traitement de mes données personnelles aux fins précisées ci-dessus et pour toute la période scolaire 2022–2023.

2 - La Mairie de Quint-Fonsegrives édite une infolettre hebdomadaire dématérialisée que vous pouvez recevoir sur votre e-mail. Aussi, nous vous remercions de confirmer votre inscription à l'infolettre. A tout moment, vous pouvez désinscrire.

☐ Je confirme mon inscription à l'infolettre de la Mairie de Quint-Fonsegrives.

3 – La Mairie de Quint-Fonsegrives édite des parutions (journaux, affiches, flyers,...) papier ou dématérialisées (site, réseaux sociaux, application municipale). Nous souhaitons recueillir votre accord relatif au droit à l'image de votre enfant.

☐ J'autorise l'exploitation de l'image de mon enfant dans le cadre de ses activités scolaires et périscolaires.

Fait à , le

Signature

Document à conserver

NUMÉROS UTILES

École Maternelle – Stéphanie DUPAU (Directrice)
☎ : 05.61.24.90.47
✉ : ce.0311391u@ac-toulouse.fr

ALAE Maternelle – Céline PRADELLES (Directrice)
☎ : 05.61.24.54.55 ou 05.61.24.54.56
✉ : maternelle-quintfonsegrives@lecgs.org

École Elémentaire – Caroline FREZOULS (Directrice)
☎ : 05.61.24.90.43
✉ : ce.0310770u@ac-toulouse.fr

ALAE Elémentaire – Mathieu MILLET (Directeur ALAE)
☎ : 05.61.24.54.56 ou 06.67.86.90.55
✉ : elementaire-quintfonsegrives@lecgs.org

ALAE – Valérie BINOS (Coordinatrice)
☎ : 05.61.24.54.56
✉ : coordination-quintfonsegrives@lecgs.org

CANTINE : Sylvie CUCINIELLO
☎ : 05.61.24.92.45
✉ : cantine@mairie-quint-fonsegrives.fr

GARDERIE ET ETUDES SURVEILLEES : Monique FERIOL
☎ : 05.61.24.54.54
✉ : monique.feriol@mairie-quint-fonsegrives.fr

CRECHE MUNICIPALE – Marie-Caroline THOMAS-QUELDERIE (Directrice)
☎ : 05.61.24.60.57
✉ : creche@mairie-quint-fonsegrives.fr

CENTRE DE LOISIRS – Valérie BINOS (Coordinatrice)
☎ : 05.61.45.34.94
✉ : coordination-quintfonsegrives@lecgs.org

Une semaine à l'école de Quint-Fonsegrives

Lundi	Accueil ALAÉ de 7h30 à 8h20	Ouverture école de 8h20 à 8h30	Classe de 8h30 à 11h30	Restauration de 11h30 à 13h30 & activités ALAÉ	Classe de 13h30 à 15h45	Goûter ALAÉ de 15h45 à 16h	Accueil ALAÉ de 16h à 18h30
Mardi	Accueil ALAÉ de 7h30 à 8h20	Ouverture école de 8h20 à 8h30	Classe de 8h30 à 11h30	Restauration de 11h30 à 13h30 & activités ALAÉ	Classe de 13h30 à 15h45	Goûter ALAÉ de 15h45 à 16h	Accueil ALAÉ de 16h à 18h30
Mercredi	Accueil ALAÉ de 7h30 à 8h20	Ouverture école de 8h20 à 8h30	Classe de 8h30 à 11h30	Garderie municipale de 11h30 à 12h30 OU ALAÉ et restauration de 11h30 à 13h Possibilité de venir chercher son enfant à partir de 12h45		Départ définitif à partir de 13h30 OU ALAÉ après-midi de 13h30 à 18h30	
Jeudi	Accueil ALAÉ de 7h30 à 8h20	Ouverture école de 8h20 à 8h30	Classe de 8h30 à 11h30	Restauration de 11h30 à 13h30 & activités ALAÉ	Classe de 13h30 à 15h45	Goûter ALAÉ de 15h45 à 16h	Accueil ALAÉ de 16h à 18h30
Vendredi	Accueil ALAÉ de 7h30 à 8h20	Ouverture école de 8h20 à 8h30	Classe de 8h30 à 11h30	Restauration de 11h30 à 13h30 & activités ALAÉ	Classe de 13h30 à 15h45	Goûter ALAÉ de 15h45 à 16h	Accueil ALAÉ de 16h à 18h30

En raison de la crise sanitaire, les horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction du protocole sanitaire en vigueur.